BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : bray-sur-somme@peche80.com (mailto:bray-sur-somme@peche80.com)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocitaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

Parcours

Linéaire rivière 2ème catégorie : 450 m
- La Somme

Etangs : 11.4 hectares
- Numéro 1
- Numéro 2 Carpodrome
- Numéro 3
- Numéro 4
- Numéro 5
- Numéro 10
- Numéro 11

Membres du bureau

Président
VILCOT Jean-Marie

Vice-Président
CODEVELLE David

Trésorier
ANDRE Philippe

Secrétaire
ANDRE Philippe

Types de pêche pratiqués

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit

Services

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique

Présentation

L'association "Les pêcheurs de Bray sur Somme" vous propose de pêcher dans un cadre préservé où s'offre à vous de nombreux étangs ainsi que la rivière Somme..

Tous les types de pêche sont possibles : pêche aux blancs, pêche aux carnassiers, pêche à la carpe de jour et de nuit, carpodrome.

Une zone de mise à l'eau des barques est accessible sur la Somme.

Un camping et une aire de camping-cars sont situés sont situés à proximité des lots de pêche de l'association.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter le site internet de l'association.

Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.;

https://lespecheursdebray.fr

Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
*Tarifs **	114.00€	95.00€	28.00€	42.00€	8.00€	16.00€	36.50€
OPTIONS							
Carpe de nuit	100.00€	100.00€	100.00€	-	-	-	100.00€
Timbre urne	-	40.00€	gratuit	gratuit	gratuit	-	-

* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Dépositaires

Mr Jean-Marie VILCOT - 5, rue du Stade - 80340 BRAY SUR SOMME - 03-22-76-00-85
Au Chant du Coq - **Mme Cathy Laignel** - 5, rue du Hotteux - 80360 MARICOURT - 03-22-84-17-80

Réglement

Domaine Privé de l'AAPPMA " Les Pêcheurs de Bray "(2ème catégorie - carte de l'AAPPMA obligatoire ou Interfédérale)) :

- lots 4 à 8, 10 et 11 « Gaine courant de Somme « :
pêche autorisée à 4 lignes. pêche aux leurres autorisée (sauf période fermeture brochet)
- étangs du Couchant n° 1, 3, 4, 5, 10** et 11**:
En raison de nombreuses incivilités, l'utilisation d'un bateau amorceur est interdite dans les étangs du Couchant
1) pêche autorisée à 4 lignes; avec au maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement) pour les étangs n)1,3,4 et 5.
2) pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 2 lignes au vif. (sauf période fermeture brochet)
3) Étang n° 2 Pêche No-Kill des gros poissons (Carpe, tanches),
1 canne :
- Blanc : au coup, feeder, quiver uniquement, tout autre mode interdit
- Carnassiers : au vif ou aux leurres
Hameçon recommandé :
- mini ou sans ardillon
- taille égale ou supérieure à 10 (10, 12)
Bourriche : Interdite, le tapis de réception est obligatoire.

4) Pêche à la Carpe de nuit:
Réservée uniquement aux titulaires de l'option annuelle 'Carpe la nuit' : '(100 €, dépositaires ou www.cartedepeche.fr); précisez votre adresse email ou tél portable pour contact éventuel.

Lieu : Etangs du Couchant n°3 et 4*, Les Moulins lots N° 4 à 8 *(Berge parking étang4 interdite carpe la nuit (environ 60m)
Jours de pêche :Tous les jours; 4 lignes maxi
Esches végétales uniquement
Chaque pêcheur doit impérativement respecter sa zone de pêche et pêcher droit face à son emplacement
Pêche No Kill, aucune carpe capturée ne peut être conservée captive ou transportée, la remise à l'eau doit être immédiate.(arrêté préfectoral)
Hameçon sans ou mini ardillon recommandés et tapis de réception obligatoire, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.
L'utilisation d'une embarcation (barque, bateau amorceur, float tube, drone ...) pour l'amorçage est rigoureusement interdite, .
Respectez l'environnement: emplacement propre, (feux de camp interdits, barbecue uniquement, laisser le passage aux promeneurs et aux véhicules d'entretien et de secours, les chiens doivent être tenus en laisse
Rappel : Camping sauvage interdit suivant arrêté municipal, seul les bivvys de couleur sombre des pêcheurs sont tolérés
Lors de votre départ, emplacement propre et déchets à déposer dans les containers

Etangs du couchant 10 et 11
Frayéres pêche interdite

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : bray-sur-somme@peche80.com (mailto:bray-sur-somme@peche80.com)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Numéro 3



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 2.06 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etangs du Couchant n° 3

pêche autorisée à 4 lignes; avec au maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement) ,

pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place de la pêche à 2 lignes au vifs.

Pêche à la Carpe de nuit :

Réservée uniquement aux titulaires de l'option annuelle 'Carpe la nuit' : '(100 €, dépositaires ou www.cartedepeche.fr); précisez votre adresse email ou tél portable pour contact éventuel.
Lieu : Etangs du Couchant n°3 et 4*, Les Moulins lots N° 4 à 8 *(Berge parking étang4 interdite carpe la nuit (environ 60m)
Jours de pêche :Tous les jours ; 4 lignes maxi
Esches végétales uniquement
Chaque pêcheur doit impérativement respecter sa zone de pêche et pêcher droit face à son emplacement
Pêche No Kill, aucune carpe capturée ne peut être conservée captive ou transportée, la remise à l'eau doit être immédiate. (arrêté préfectoral)
Hameçon sans ou mini ardillon recommandés et tapis de réception obligatoire, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.
L'utilisation d'une embarcation (barque, bateau amorceur, float tube, drone ...) pour l'amorçage est rigoureusement interdite, .
Respectez l'environnement : emplacement propre, (feux de camp interdits, barbecue uniquement, laisser le passage aux promeneurs et aux véhicules d'entretien et de secours, les chiens doivent être tenus en laisse
Rappel : Camping sauvage interdit suivant arrêté municipal, seul les bivvys de couleur sombre des pêcheurs sont tolérés
Lors de votre départ, emplacement propre et déchets à déposer dans les containers

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options

Option carpe de nuit :
Carte Interfédérale : 100 €
Carte Majeure : 100 €
Carte Mineure : 100 €
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 100 €
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre , Silure

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche en batterie

01 novembre -> 01 janvier

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe

• Techniques de pêche :
Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de nuit , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche au mort manie

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : bray-sur-somme@peche80.com (mailto:bray-sur-somme@peche80.com)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Numéro 5



Ce parcours est réciprocitaire.

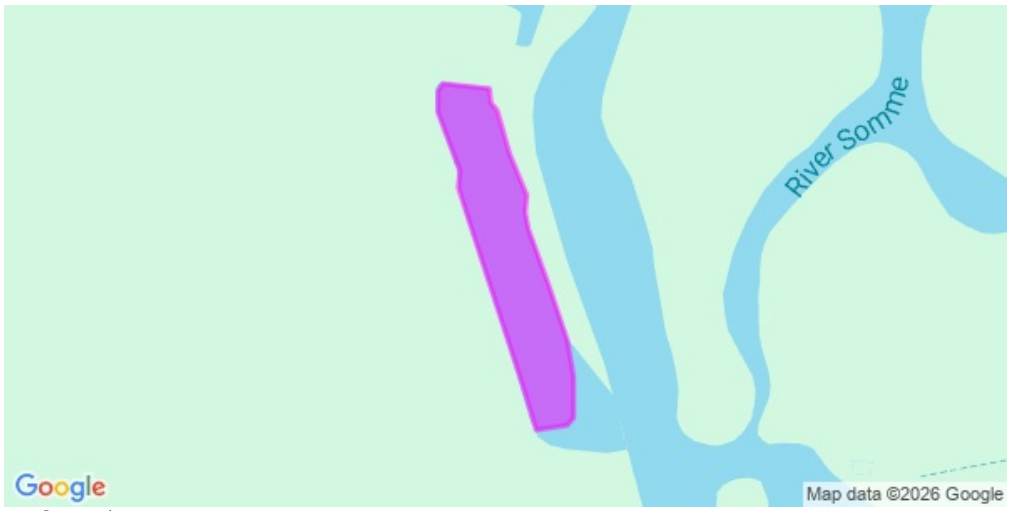
Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.55 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etangs du Couchant n° 5.

pêche autorisée à 4 lignes; avec au maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement)
,pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 2 lignes au vif.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

31 janvier -> 01 novembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

01 novembre -> 31 janvier

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : bray-sur-somme@peche80.com (mailto:bray-sur-somme@peche80.com)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Numéro 1



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 1.39 Ha

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

Services :

- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etangs du Couchant n° 1, 2, 3, 4*, 5, 10 et 11:

1) pêche autorisée à 4 lignes; avec au maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement)
2) pêche aux leurres arificiels et mort manié autorisée à la place des deux lignes aux vifs.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

31 janvier -> 01 novembre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

01 novembre -> 31 janvier

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : bray-sur-somme@peche80.com (mailto:bray-sur-somme@peche80.com)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Etang Numéro 2; Carpodrome

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours :
étang

Catégorie :
2ème catégorie

Surface :
0.67 Ha

Type(s) de pêche :
- Pêche aux blancs
- Pêche à la carpe de jour

Services :
- Ponton personne mobilité réduite
- Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Étang n° 2 Pêche No-Kill des gros poissons (Carpe, tanches),

- ***1 canne :***
 - ***Blanc : au coup, feeder, quiver uniquement, tout autre mode interdit***
 - ***Carnassiers : au vif ou aux leurres***
- ***Hameçon recommandé :***
 - ***mini ou sans ardillon***
 - ***taille égale ou supérieure à 10 (10, 12)***
- ***Bourriche : Interdite, le tapis de réception est obligatoire.***

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

31 janvier -> 01 novembre

• Poissons présents :
Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Carpodrome / Gros poissons , No kill , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif

01 novembre -> 31 janvier

• Poissons présents :
Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Carpodrome / Gros poissons , No kill , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : bray-sur-somme@peche80.com (mailto:bray-sur-somme@peche80.com)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Numéro 10



Ce parcours est réciprocitaire.

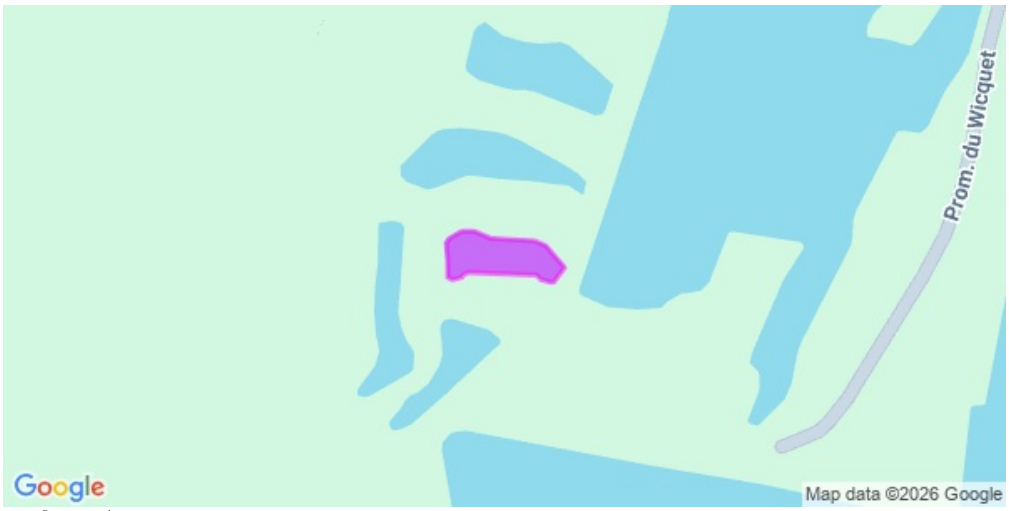
Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.09 Ha

Type(s) de pêche :

Pêche aux carnassiers



Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etangs du Couchant n° 10 :

Pêche in terdite, Frayéres

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 juillet -> 31 octobre

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :

No kill , Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie

01 novembre -> 01 janvier

• Poissons présents :

Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe

• Techniques de pêche :

Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche au mort manie , No kill , Carpodrome / Gros poissons

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : bray-sur-somme@peche80.com (mailto:bray-sur-somme@peche80.com)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Numéro 11

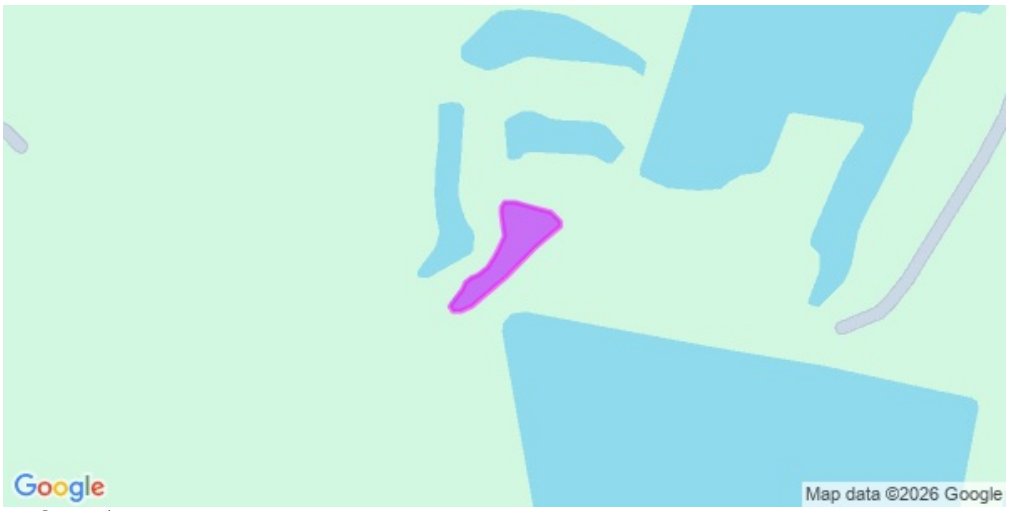


Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Surface : 0.07 Ha



Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etang N° 11

Pêche interdite Frayères

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 juillet -> 31 octobre

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe

• Techniques de pêche :
Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche au toc , Pêche au vif , No kill , Carpodrome / Gros poissons

01 novembre -> 01 janvier

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Sandre , Poissons blancs , Carpe

• Techniques de pêche :
Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche à la carpe de jour , Pêche en batterie , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche au toc , Pêche au vif , Pêche au mort manie , No kill , Carpodrome / Gros poissons

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : bray-sur-somme@peche80.com (mailto:bray-sur-somme@peche80.com)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Bray sur somme_Somme_1



Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : rivière

Catégorie : 2ème catégorie

Berge :
• Droite

Linéaire : 0.4 km

Type(s) de pêche :
Pêche aux blancs
Pêche aux carnassiers
Pêche à la carpe de jour



Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche
Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.
4 lignes au maximum

Chaque pêcheur doit **impérativement respecter** sa **zone de pêche** et **pêcher droit face à son emplacement.**

La société exclura sur le champ toute personne provoquant des troubles gênant les autres pêcheurs.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01 janvier -> 31 décembre

• Options
Option carpe de nuit :
Carte Interfédérale : 100 €
Carte Majeure : 100 €
Carte Mineure : 100 €
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : 100 €
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• Techniques de pêche :
Carpodrome / Gros poissons , Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie

BRAY SUR SOMME

Les pêcheurs de Bray sur Somme
1, place de la Liberté - Mairie de Bray sur Somme - 80340 BRAY SUR SOMME
Tél. : 03-22-76-00-85 (tel:03-22-76-00-85) - Email : bray-sur-somme@peche80.com (mailto:bray-sur-somme@peche80.com)
http://lespecheursdebray.fr/ (http://lespecheursdebray.fr/)

Fiche Parcours

Numéro 4



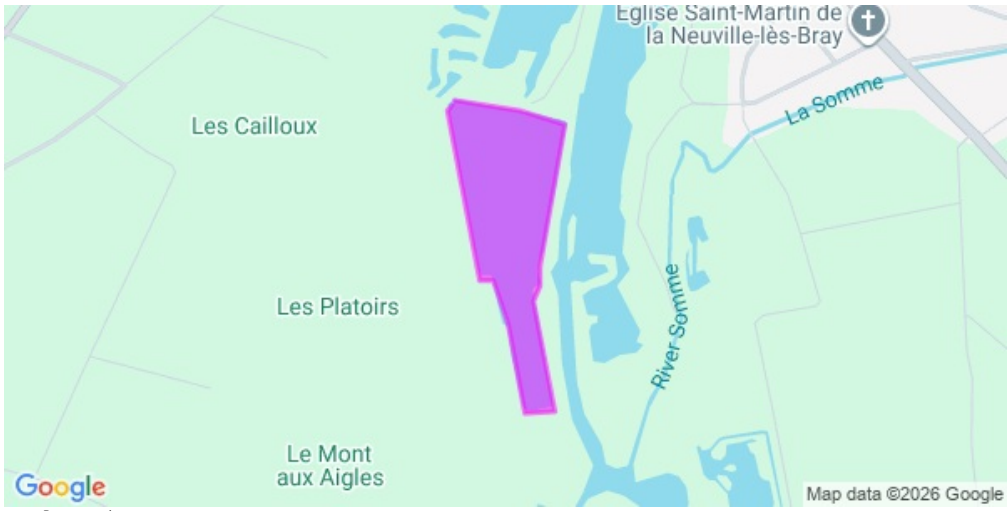
Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Type(s) de pêche :

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour
- Pêche à la carpe de nuit



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Etangs du Couchant n°4:

pêche autorisée à 4 lignes ; avec au maximum 2 lignes aux carnassiers (vif uniquement)
Pêche aux leurres artificiels et mort manié autorisée à la place des 2 lignes aux vifs (sauf fermeture carnassiers)
Pêche à la Carpe de nuit :

Réservée uniquement aux titulaires de l'option annuelle 'Carpe la nuit' : '(100 €, dépositaires ou www.cartedepeche.fr); précisez votre adresse email ou tél portable pour contact éventuel.

Lieu : Etangs du Couchant n°3 et 4*, Les Moulins lots N° 4 à 8 *(Berge parking étang4 interdite carpe la nuit (environ 60m)
Jours de pêche : Tous les jours; 4 lignes maxi
Esches végétales uniquement
Chaque pêcheur doit impérativement respecter sa zone de pêche et pêcher droit face à son emplacement
Pêche No Kill, aucune carpe capturée ne peut être conservée captive ou transportée, la remise à l'eau doit être immédiate. (arrêté préfectoral)
Hameçon sans ou mini ardillon recommandés et tapis de réception obligatoire, les poissons devant être manipulés avec le plus grand soin.
L'utilisation d'une embarcation (barque, bateau amorceur, float tube, drone ...) pour l'amorçage est rigoureusement interdite.
Respectez l'environnement : emplacement propre, (feux de camp interdits, barbecue uniquement, laisser le passage aux promeneurs et aux véhicules d'entretien et de secours, les chiens doivent être tenus en laisse
Rappel : Camping sauvage interdit suivant arrêté municipal, seul les bivvys de couleur sombre des pêcheurs sont tolérés
Lors de votre départ, emplacement propre et déchets à déposer dans les containers

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

1er janvier -> 31 décembre

• Options

Etang n°4 BRAY SUR SOMME :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

Etang n°4 BRAY SUR SOMME :
Carte Interfédérale : -
Carte Majeure : -
Carte Mineure : -
Carte Femme : -
Carte -12ans : -
Carte Hebdomadaire : -
Carte Journalière : -

• Poissons présents :
Brochet , Carpe , Poissons blancs